Délibération n°2022/43

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement,

Objet : Tarifications diverses - Les Doctoriales
Le Conseil d'Administration de l'UTT approuve, pour les frais d'inscription aux Doctoriales, la tarification suivante: - 20€ par doctorant inscrit

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23 Présents : 14 Pouvoirs : 8 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Ronan STEPHAN

Troyes, le 20 octobre 2022
Le président du conseil d'administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 21/10/2022
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 21/10/2022

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr